

Date de révision : 24-juin-2022 Numéro de révision: 4

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit EPOXY SWIMMING POOL PAINT BLACK

Code du produit
Code produit Alternate
Classe de produit
Couleur

IG-4020F
HC2174
résine époxyde
Noir

Utilisation recommandée Peinture

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour

www.inslx.ca-fr

Benjamin Moore & Cie Limitée 8775, rue Keele Concord ON L4K 2N1 Tél.: 1-800-361-5898

Fabricant

Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 Tél.: 1-866-708-9180 www.insl-x.com Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300

+1 703-527-3887 (en dehors des États-Unis et du Canada) CANUTEC: 613-996-6666 (urgence de transport seulement)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Danger		

IG-4020F - EPOXY SWIMMING POOL PAINT BLACK

Date de révision : 24-juin-2022

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer une allergie cutanée

Susceptible de provoquer le cancer

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Peut irriter les voies respiratoires

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Liquide et vapeurs inflammables



Aspect liquide Odeur solvant

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation.

Défense de fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Tenir au frais

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Ingestion

Date de révision : 24-juin-2022

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

Incendie

En cas d'incendie: Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible

IMPORTANT: Ce produit est conçu pour être mélangé avec d'autres composants. Le mélange des composants présentera des risques. Avant d'ouvrir les emballages, lire toutes les étiquettes d'avertissement. Prendre toutes les précautions.

3. COMPOSITION: RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Kaolin	1332-58-7	10 - 30%	-	-
Xylene	1330-20-7	10 - 30%	-	-
Ethyl benzene	100-41-4	1 - 5%	-	-
Propylene glycol monomethyl ether	107-98-2	1 - 5%	-	-
Propylene glycol monomethyl ether acetate	108-65-6	1 - 5%	-	-
2-Pentanone, 4-methyl-	108-10-1	1 - 5%	-	-
Carbon black	1333-86-4	1 - 5%	-	-
Phenol, 2,4,6-tris[(dimethylamino)methyl]-	90-72-2	0.5 - 1%	-	-
1,2-Ethanediamine, polymer with aziridine, N-[3-[(2-ethylhexyl)oxy]-3-oxopr opyl] derivatives, compounds with polyethylene-polypropylene glycol monobutyl ether phosphate	398475-96-2	0.25 - 0.5%	-	-
Toluene	108-88-3	0.1 - 0.25%	-	-
Bis[(dimethylamino)methyl] phenol	71074-89-0	0.1 - 0.25%	-	-

Confidential Business Information note

^{*}Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au

médecin en consultation.

Contact avec les yeux Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Après un

rinçage initial, retirer les lentilles cornéennes s'il y a lieu, puis poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes, en gardant les yeux ouverts. Consulter un médecin si les

Date de révision : 24-juin-2022

symptômes persistent.

Contact avec la peau Retirer rapidement les vêtements et chaussures

contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation de la peau

persiste.

Inhalation Sortir à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un

médecin.

En l'absence de respiration, placer sous respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en

boire abondamment par la suite. À moins d'une

recommandation médicale, ne pas induire le vomissement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne

inconsciente. Consulter un médecin.

Protection pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Symptômes et Effets les Plus Importants Aucun renseignement disponible.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source

d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un fue a inflammation

instantanee.

Agents extincteurs appropriésMousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens

d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement voisin.

Équipement de protection et précautions pour les

pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH

(homologué ou équivalent) et une tenue de protection

complète.

Produits de combustion dangereux En cas d'incendie, la fumée peut contenir du dioxyde de

carbone, du monoxyde de carbone et d'autres produits de

combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Risques Spécifiques à la Substance Chimique

Inflammable. Retour de flamme possibles à des distances considérables. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Date de révision : 24-juin-2022

Sensibilité au choc Non

Sensibilité à la décharge électrostatique Oui

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F) 80
Point d'éclair (°C) 27
Méthode PMCC

Limites d'inflammation dans l'air

Limite inférieure d'inflammabilité Non disponible Limite supérieure d'inflammabilité: Non disponible

NFPA Santé: 2 Inflammabilité: 3 Instabilité: 0 Spécial: Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Enlever toute source d'inflammation. Prenez les

précautions nécessaires pour prévenir les retours de flamme. Mettre les récipients et l'équipement de manutention à la terre et les attacher ensemble. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection

individuelle.

Autres informations Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible

de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en

cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné.

Précautions relatives à l'environnement

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Date de révision : 24-juin-2022

Méthodes de nettoyage

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Transporter le produit à l'aide d'un équipement antiétincelles ou antidéflagrant puis le placer dans un récipient approprié pour la mise au rebut. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans des endroits ventilés seulement. Assurer une ventilation adéquate pour prévenir l'accumulation de vapeur pendant et après l'utilisation.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter l'iinflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Une inflammation et/ou un retour de flamme peuvent survenir.

Entreposage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Γ	Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	Colombie-Britanni	Ontario	Québec
				que		
	Kaolin	TWA: 2 mg/m³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable	2 mg/m³ - TWA	2 mg/m³ - TWA	2 mg/m³ - TWA	5 mg/m³ - TWAEV

			1		
	particulate matter				
Xylene	STEL: 150 ppm	100 ppm - TWA	100 ppm - TWA	100 ppm - TWA	100 ppm - TWAEV
	TWA: 100 ppm	434 mg/m³ - TWA	150 ppm - STEL	150 ppm - STEL	434 mg/m³ - TWAEV
		150 ppm - STEL			150 ppm - STEV
		651 mg/m ³ - STEL			651 mg/m ³ - STEV
Ethyl benzene	TWA: 20 ppm	100 ppm - TWA	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	100 ppm - TWAEV
		434 mg/m ³ - TWA	''	• •	434 mg/m ³ - TWAEV
		125 ppm - STEL			125 ppm - STEV
		543 mg/m ³ - STEL			543 mg/m ³ - STEV
Propylene glycol monomethyl	STEL: 100 ppm	100 ppm - TWA	50 ppm - TWA	50 ppm - TWA	100 ppm - TWAEV
ether	TWA: 50 ppm	369 mg/m ³ - TWA	100 ppm - STEL	100 ppm - STEL	369 mg/m ³ - TWAEV
		150 ppm - STEL			150 ppm - STEV
		553 mg/m ³ - STEL			553 mg/m ³ - STEV
Propylene glycol monomethyl	N/E	N/E	50 ppm - TWA	50 ppm - TWA	N/E
ether acetate			75 ppm - STEL	270 mg/m ³ - TWA	
2-Pentanone, 4-methyl-	STEL: 75 ppm	50 ppm - TWA	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	50 ppm - TWAEV
	TWA: 20 ppm	205 mg/m ³ - TWA	75 ppm - STEL	75 ppm - STEL	205 mg/m ³ - TWAEV
		75 ppm - STEL			75 ppm - STEV
		307 mg/m ³ - STEL			307 mg/m ³ - STEV
Carbon black	TWA: 3 mg/m ³	3.5 mg/m ³ - TWA	3 mg/m³ - TWA	3 mg/m³ - TWA	3.5 mg/m ³ - TWAEV
	inhalable particulate	Ŭ		Ü	
	matter				
Toluene	TWA: 20 ppm	50 ppm - TWA	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	50 ppm - TWAEV
	''	188 mg/m³ - TWA	Adverse reproductive		188 mg/m³ - TWAEV
		Substance may be	effect		Skin absorption can
		readily absorbed			contribute to overall
		through intact skin			exposure.

<u>Légende</u>

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Date de révision : 24-juin-2022

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau Protection respiratoire lunettes de sécurité à protection intégrale S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité avec protections latérales

Gants protecteurs et habillement imperméable. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect liquide

IG-4020F - EPOXY SWIMMING POOL PAINT BLACK

Odeur solvant

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

Densité (lbs/gal) 9.0 - 9.3 **Densité** 1.08 - 1.12

pH Aucun renseignement disponible
Viscosité (cps) Aucun renseignement disponible
Solubilité(s) Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible

Taux d'évaporationAucun renseignement disponiblePression de vapeurAucun renseignement disponibleDensité de vapeurAucun renseignement disponible% solides en masse60 - 70

% solides en masse

% solides en volume

55 - 65

% volatiles en masse

% volatiles en volume

35 - 45

Teneur limite réglementaire en COV (g/l)

Point d'ébullition (°F)

237

Point d'ébullition (°C)

114

Point de congélation (°F)

Point de congélation (°C)

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Point d'éclair (°F) 80
Point d'éclair (°C) 27
Méthode PMCC

Inflammabilité (solide, gaz)Non applicableLimite supérieure d'inflammabilité:Non applicableLimite inférieure d'inflammabilitéNon applicable

Temp d'autoignition (°F)

Temp d'autoignition (°C)

Température de décomposition (°F)

Température de décomposition (°C)

Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Sans objet

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales. Une polymérisation

dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Tenir loin des flammes, des surfaces chaudes, de

l'électricité statique et des sources d'allumage. Étincelles.

Date de révision : 24-juin-2022

Température élevée.

Matières incompatibles Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi

qu'avec les agents oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique peut mener à l'émission de

gaz et de vapeurs irritants.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

IG-4020F - EPOXY SWIMMING POOL PAINT BLACK

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Une exposition répétée et prolongée aux solvants

organiques peut causer des dommages irrémédiables au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en

Date de révision : 24-juin-2022

concentrant et en inhalant les vapeurs.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux Dun contact avec les yeux peut causer une irritation.

Contact avec la peau

Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite. Un
contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et

entraîner une dermatite.

Inhalation Nocif par inhalation. En concentration élevée, les vapeurs

et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système

nerveux central.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut irriter les

membranes muqueuses. Une petite quantité de ce produit aspiré dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou du vomissement peut causer des dommages pulmonaires bénins ou graves, pouvant à la limite entraîner la mort.

SensibilisationAucun renseignement disponible.Effets neurologiquesAucun renseignement disponible.Effets mutagènesAucun renseignement disponible.

Effets sur la reproduction Risque possible d'altération de la fertilité. Risque possible

pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible. Effets sur les organes cibles Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Peut causer des troubles et des lésions au/à la, Appareil

respiratoire.

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aucun renseignement disponible.

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'aspiration de faibles quantités de ce produit dans l'appareil respiratoire durant l'ingestion ou

la régurgitation peut causer de graves lésions aux

poumons pouvant conduire à la mort.

Mesures numériques de la toxicité

Autres effets nocifs

Risque d'aspiration

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

Date de révision: 24-juin-2022

ETAmél (orale)

ETAmél (cutané)

ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)

ETAmél (inhalation-vapeur)

11413 mg/kg

5231 mg/kg

5.9 mg/L

276.9 mg/L

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Kaolin 1332-58-7	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	-
Xylene 1330-20-7	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h
Ethyl benzene 100-41-4	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.4 mg/L (Rat)4 h
Propylene glycol monomethyl ether 107-98-2	= 5000 mg/kg (Rat)	= 13 g/kg(Rabbit)	> 7559 ppm (Rat) 6 h
Propylene glycol monomethyl ether acetate 108-65-6	= 8532 mg/kg(Rat)	> 5 g/kg(Rabbit)	-
2-Pentanone, 4-methyl- 108-10-1	= 2080 mg/kg (Rat)	= 3000 mg/kg (Rabbit)	2000 - 4000 ppm (Rat) 4 h
Carbon black 1333-86-4	> 15400 mg/kg (Rat)	> 3 g/kg(Rabbit)	-
Phenol, 2,4,6-tris[(dimethylamino)methyl]- 90-72-2	= 1200 mg/kg(Rat)	= 1280 mg/kg(Rat)	-
Toluene 108-88-3	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg(Rabbit)	-

Toxicité chronique

Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :.

Nom chimique	CIRC	NTP
	2B - Possible Human Carcinogen	
Ethyl benzene		
	2B - Possible Human Carcinogen	
2-Pentanone, 4-methyl-		
	2B - Possible Human Carcinogen	
Carbon black		

Légende

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP: National Toxicity Program

OSHA: Occupational Safety & Health Administration

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

Ozone

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Toxicité aiguë aux poissons

Xylene

LC50: 13.5 mg/L (Truite arc-en-ciel - 96 hr.)

Ethyl benzene

LC50: 12.1 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Ethyl benzene

CE50 (- UVA): 1.8 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Ethyl benzene

CE50 (- UVA): 4.6 mg/L (Green algae (Scenedesmus subspicatus), 72 hrs.)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

Date de révision : 24-juin-2022

Avertissement au sujet des contenants vides

Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les vapeurs

résiduelles peuvent exploser à l'inflammation.

Date de révision : 24-juin-2022

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD

Nom officiel d'expéditionPeintureClasse de danger3No ONUUN1263Groupe d'emballageIII

Désignation UN1263, Paint, 3, III

ICAO Pour de plus amples renseignements, communiquer avec

le fabricant.

IMDG / OMI Pour de plus amples renseignements, communiquer avec

le fabricant.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA : États-UnisOui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

LIS : Canada
Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP:

Nom chimique	No. CAS	% en poids	INRP - Sections 1-4
Xylene	1330-20-7	10 - 30%	Listed
Ethyl benzene	100-41-4	1 - 5%	Listed
2-Pentanone, 4-methyl-	108-10-1	1 - 5%	Listed
Toluene	108-88-3	0.1 - 0.25%	Listed

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP:

Nom chimique	No. CAS	<u>% en poids</u>	INRP - Section 5
Xylene	1330-20-7	10 - 30%	Listed
Propylene glycol monomethyl ether acetate	108-65-6	1 - 5%	Listed
2-Pentanone, 4-methyl-	108-10-1	1 - 5%	Listed
Toluene	108-88-3	0.1 - 0.25%	Listed

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la

Date de révision : 24-juin-2022

fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS - Santé: 2* Inflammabilité : 3 Réactivité: 0 EPI : -

Légende HMIS

- 0 = Danger minimal
- 1 = Danger faible
- 2 = Danger modéré
- 3 = Danger sérieux
- 4 = Danger sévère
- * = Danger chronique
- X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à

http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par Service de la gestion responsable des produits

Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 800-225-5554

Date de révision : 24-juin-2022

Justification de la révision Non disponible

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Fin de la fiche signalétique